

# Statuts

## Coordination Fédérale Régionale CGT (CFR-CGT)

---

### 1- Rôle de la Coordination fédérale régionale

La coordination fédérale régionale CGT est l'outil de coordination pour la mise en cohérence des besoins des différents services en région. Elle coordonne les points de vue des unions fédérales, des coordinations, des sections des syndicats nationaux et syndicats qui la composent. La coordination fédérale régionale rassemble tous les adhérents des services en région à partir de leur organisation de base qui la composent. Les moyens de fonctionnement de la coordination fédérale régionale sont déterminés et fournis par les organisations composant celle-ci. Un Collectif de la coordination fédérale régionale est identifié démocratiquement.

Face à un seul responsable, ici le RBOP (Responsable des budgets opérationnels de programmes), la CFR-CGT doit permettre de faire aboutir nos revendications.

- C'est elle qui répercute, en lien avec les organisations syndicales en région, les initiatives fédérales.
- C'est elle qui prend les initiatives correspondant à la situation régionale pour des problèmes communs et particuliers à l'ensemble du personnel.
- Elle doit jouer un rôle dans le suivi des militants et du renforcement de la CGT.

### Arbitrage budgétaires, effectifs, patrimoines immobiliers,... (RBOP) :

Toutes les réunions d'arbitrages budgétaires effectifs, patrimoines immobiliers, etc.... concernant les services en région doivent être préparés par la coordination fédérale régionale CGT avec si possible les camarades qui siègent dans les organismes paritaires de ces services.

Cela est nécessaire pour dégager une position cohérente sur tous les sujets qui concernent plusieurs catégories, services et pour que toute la délégation CGT défende une position prenant en compte toutes les sensibilités. Ainsi les représentants CGT parleront au nom de toute la CGT Equipement-Environnement sur des positions définies démocratiquement et collectivement.

### 2- Fonctionnement de la coordination fédérale régionale

La coordination fédérale régionale rassemble les adhérents, organisations CGT des différents services sous l'autorité du RBOP : DREAL, DIR, DIRM, CETE, DDI, SN, ....En tant que de besoin seront associés les organisations CGT des Etablissements publics sous tutelle du ministère selon l'organisation territoriale appropriée.

**Le Collectif** : Il devra se composer de camarades des différents services en région sous l'autorité du RBOP avec au moins les secrétaires CGT de ces services. Il ne s'agit pas de limiter ou de fixer un nombre, chaque Coordination fédérale se dotant de l'organisation la mieux adaptée aux conditions locales dans le respect de toutes ses composantes et des principales implantations géographiques.

En particulier, il est indispensable que le type d'organisation retenu permette un fonctionnement collectif de la coordination fédérale, sur les bases de la démocratie syndicale.

Au sein de ce collectif, une instance collégiale doit permettre de préparer le travail du collectif, assurer le suivi et être l'interface collégiale face au RBOP.

### 3- Dans les structures interprofessionnelles de la CGT (UL ; UD ; CR) :

La coordination fédérale régionale doit inciter les organisations CGT à la participation aux instances régionales de la CGT : Comité régionaux, Collectifs UIT,....